

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 11 (1983)

DOI: 10.11588/fr.1983.0.51294

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

colonnes, afin d'en faciliter la comparaison, les textes des statuts synodaux émanant de Nicolas II et d'Alexandre II.

La méthode de R. Schieffer se caractérise par un souci évident de la chronologie, en second lieu par un rejet de toute théorie préconçue, en troisième lieu par une nouvelle approche critique de la documentation. C'est en effet la seule manière de clarifier le débat. Il établit en particulier que l'encyclique *Vigilantia universalis* d'Alexandre II (1063?) est très probablement un faux reprenant le contenu du statut synodal de Nicolas II (1059).

La thèse qui se dégage est nettement affirmée: il existait un usage séculaire habilitant le roi à donner et les clercs à recevoir du roi évêchés et abbayes. Or cet usage, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, entraînait de plus en plus d'abus liés à la simonie. En outre les choix d'Henri IV étaient si médiocres qu'un pape soucieux de ses responsabilités et de la capacité morale et religieuse des évêques à exercer leur charge, ne pouvait que réagir. Les scandales se multipliant non seulement en Allemagne mais surtout en France, Grégoire VII, non pas en vertu d'un programme préconçu mais en raison des circonstances, se sentit obligé, pour y mettre un terme, de formuler de nouvelles lois, *novas leges condere*. Les polémistes des deux bords, comme il a été dit plus haut, envenimèrent les choses en cherchant dans le passé des arguments favorables ou non à la réforme.

Cette approche de la querelle en réduit considérablement les étapes. Il ne faut point donner au canon 6 du synode de Latran de 1059 une signification qu'il n'a pas. Ce canon visait simplement la cession des églises paroissiales et des bénéfices mineurs par les laïcs sans le consentement des évêques. Il ne concerne donc pas l'investiture des évêchés et des abbayes et n'était pas dirigé contre le roi d'Allemagne. C'est Grégoire VII qui a pris les décisions importantes, s'attaquant aux investitures épiscopales et abbatiales effectuées *per virgam et anulum*. En 1077, il chargea son légat Hugues de Die d'interdire à tout métropolitain de consacrer un évêque qui aurait reçu sa charge d'un laïc. Le décret promulgué à Autun, renouvelé à Poitiers en 1078, s'adressait essentiellement au roi de France Philippe I<sup>er</sup>. En 1080 il fut tourné contre Henri IV d'Allemagne qui venait d'écraser son compétiteur et qui, grâce à cette victoire, était devenu brusquement l'interlocuteur le plus dangereux. Au total, un ouvrage probe, solide, éclairant.

Michel BUR, Nancy

Beiträge zum hochmittelalterlichen Städtewesen, publ. par Bernhard DIESTELKAMP, Köln-Wien (Böhlau Verlag) 1982, in-8°, XXVI-235 p. (Städteforschung. Veröffentlichungen des Instituts für vergleichende Städtegeschichte in Münster. Reihe A: Darstellungen, 11).

L'«Institut d'histoire urbaine comparée» de Münster déploie une activité soutenue: nous avons ici le onzième volume publié depuis le lancement de cette collection, en 1976 seulement. Le présent recueil a malheureusement souffert de contretemps prolongés: il s'agit en effet des actes d'un colloque qui s'est tenu cette même année 1976. Le volume est articulé en deux parties: communications concernant principalement des problèmes généraux, et communications plus nettement régionales ou nationales. L'éventail de la problématique de l'histoire urbaine est assez complètement couvert dans la première partie, après la bonne introduction de B. Diestelkamp: aspects juridiques avec G. KÖBLER, *Mitteleuropäisches Städtewesen in salischer Zeit. Die Ausgliederung exemter Rechtsbezirke in mittel- und niederrheinischen Städten*; aspects institutionnels et sociaux avec H. JAKOBS, *Stadtgemeinde und Bürgertum um 1100*, H. KELLER, *Der Übergang zur Kommune: Zur Entwicklung der italienischen Stadtverfassung im 11. Jh.*, et K. SCHULZ, *Zensualität und Stadtentwicklung im 11./12. Jh.*; commerciaux et surtout monétaires avec N. KAMP, *Probleme des Münzrechts und der Münzprägung in salischer Zeit*, et W. HESS, *Münzstätten, Geldverkehr und Handel am Rhein in ottonischer und*



salischer Zeit; on regrettera l'absence de considérations sur l'urbanistique (une communication prévue sur ce sujet n'a pas été publiée) et la topographie; quant à la conscience collective, toutes les communications lui font une place. Le cadre géographique est en revanche déséquilibré: tous les exposés à caractère régional traitent de la vallée du Rhin, de Bâle à la Frise, déjà abordée par plusieurs communications »générales«: P. DOLLINGER, *Der Aufschwung der oberrheinischen Bischofsstädte in salischer Zeit (1025–1125)*; C. VAN DE KIEFT, *Das Reich und die Städte im niederländischen Raum zur Zeit des Investiturstreites*, K. FLINK, *Stand und Ansätze städtischer Entwicklung zwischen Rhein und Maas in salischer Zeit*. S'y ajoutent l'étude de KELLER sur le royaume d'Italie, qui s'intègre bien à la problématique élaborée pour les terres d'Empire, et deux études sur les villes de Pologne (T. ROSŁANOWSKI, *Markt und Stadt im früh- und hochmittelalterlichen Polen*) et celles de Russie (C. GOEHRKE, *Bemerkungen zur altrussischen Stadt der frühen Teilfürstenzeit, Mitte des 11. bis Mitte des 12. Jhs.*), certainement placées là à titre comparatif, et qui révèlent effectivement des rapprochements avec l'Occident. Regrettons l'absence d'une grande moitié de la Germanie, mais félicitons-nous d'avoir grâce à cette limitation un ensemble d'études très complet sur sa partie occidentale, celle où le phénomène urbain connaît à cette époque le plus grand développement. Le choix de la période salienne (1024–1125) n'est en effet, comme on s'en doute, nullement casuel: la principale conclusion qui ressort de l'ensemble de ces études confirme ce que l'on savait déjà: ce siècle s'est révélé décisif pour l'essor et l'émancipation des villes, sur le Rhin comme en Italie et même dans la lointaine Russie. Les résultats des progrès accomplis alors apparaissent clairement sous les Staufens, en particulier dans les domaines politique (organisation communale ou autres formes d'autonomie) et économique (tout au moins quant à l'essor de l'artisanat et à l'organisation des métiers), mais les auteurs de la majorité des communications s'accordent à rechercher dès le XI<sup>e</sup> siècle et surtout la période 1075–1125 la mise en place de structures durables. Pour les sept villes de Frise comme pour les quatre considérées par P. DOLLINGER (Bâle, Strasbourg, Spire, Worms), ce demi-siècle est décisif dans la conquête de l'autonomie par la bourgeoisie, et pendant l'ensemble de la période considérée les agglomérations frisonnes sont devenues de vraies villes grâce à la trilogie »Handel, König und Kirche«, tandis que celles du Rhin supérieur ont aussi connu un essor notable.

Une question préalable prend une place notable dans plusieurs communications, et rares sont celles qui l'évitent complètement: il s'agit des critères de définition de la ville. Le problème n'est évidemment pas propre au Moyen Age, mais il est pour cette période compliqué par le vocabulaire, surtout dans les pays où le réseau urbain est encore en pleine création aux XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles: la terminologie y connaît des disparités et des évolutions importantes. G. KÖBLER s'y attache longuement, en reprenant par exemple le cas du croisement de sens entre »burg« et »stat«. ROSŁANOWSKI présente le cas extrême de la Pologne: les sources, principalement d'origine étrangère, en embrouillent à plaisir les réalités urbaines par l'emploi d'un vocabulaire inadapté, et un débat historiographique faussé par des préoccupations nationalistes a encore compliqué les choses. Le bon usage de la panoplie des critères qui font d'une agglomération une ville est démontré contradictoirement par les communications de KÖBLER, dont la discussion principalement théorique de la notion de »ville de droit« n'aboutit guère, et de FLINK, qui au contraire, en associant sous tous les rapports possibles les données du futur atlas des villes du Rhin, distingue de façon très satisfaisante les »places de commerce« des simples marchés et des résidences seigneuriales. VAN DE KIEFT et GOEHRKE se limitent sagement à fixer quelques critères simples d'urbanisation pour définir le cadre de leurs études, tandis que ce problème de définition est pratiquement au centre de la recherche de ROSŁANOWSKI: il établit finalement que le marché n'est pas la forme archaïque de la ville polonaise, mais que celle-ci a connu un développement original et important avant de se conformer à partir du XIII<sup>e</sup> siècle à des modèles occidentaux (ce que la ville russe fait sur bien des points dès le XI<sup>e</sup> siècle).

Une deuxième tendance se retrouve dans la plupart des communications: elles cherchent à



assouplir les axiomes d'une historiographie de la ville médiévale parfois rigide et dogmatique; l'étude sans préjugé de cas précis permet ainsi de nuancer l'idée de la seigneurie épiscopale sur la ville: elle n'existe vraiment ni dans l'Italie précommunale ni en Allemagne, car partout les habitants collaborent plus ou moins largement à la gestion épiscopale. Les études de JAKOBS et de KELLER, qui établissent cette nuance, sont très intéressantes par bien d'autres aspects: celle de JAKOBS est un vaste tour d'horizon de la naissance des bourgeoisies européennes et de leurs premiers essais pour s'administrer elles-mêmes; celle de KELLER, une révision du thème rebattu des origines communales en Italie, centrée sur deux idées: l'existence précoce de formes de participation des citoyens au gouvernement, bien avant l'apparition des magistratures; et l'origine religieuse (réforme grégorienne, *pataria*) des idéaux communaux.

Le même état d'esprit réaliste préside à la recherche de SCHULZ, qui remet à leur juste place les *censuales*, ces dépendants d'Eglise auxquels leur statut favorable a permis de s'installer en grand nombre dans les cités: leur rôle ne doit pas être éclipsé par celui des ministériaux, plus souvent étudié. De même, N. KAMP et W. HESS délaissent la circulation des monnaies germaniques à l'étranger, dont la connaissance a été favorisée par la répartition des trouvailles de trésors, pour analyser deux aspects moins connus des frappes d'époque salienne: le triomphe de «l'égoïsme territorial» des évêques monnayeurs, qui constituent des districts monétaires clos pour servir leurs ambitions politiques, et amènent les ateliers mineurs à cesser la frappe (KAMP); et la prépondérance presque exclusive des ateliers rhénans dans la petite région qui entoure chacun d'eux – conclusion convergente de HESS à partir de l'analyse des trésors locaux.

Beaucoup de communications mériteraient une analyse plus détaillée. Notons seulement, en conclusion, un intérêt supplémentaire de ce volume: les cartes et plans nombreux et les appendices (bibliographies, catalogue de trouvailles monétaires), qui en font un commode outil de travail, et parmi lesquels il faut signaler la liste dressée par JAKOBS de «données choisies pour l'histoire communale du VII<sup>e</sup> siècle à 1200», où sont sélectionnés des documents allemands, italiens, et en petit nombre espagnols et français.

François MENANT, Paris

Decretales ineditae saeculi XII. From the papers of the late Walther HOLTZMANN edited and revised by Stanley CHODOROW and Charles DUGGAN, Città del Vaticano (Biblioteca apostolica Vaticana) 1982, 8°, XXXI–213 S. (Monumenta iuris canonici, Series B: Corpus collectionum vol. 4).

Der Band enthält 107 päpstliche Stellungnahmen des 12. Jhs. (2. Hälfte) zu Rechtsfragen des Obödienzgebietes Papst Alexanders III. einschließlich Nordeuropa (Norwegen), Balkan (Ungarn) und Kreuzfahrerstaaten. Der Schwerpunkt liegt in Frankreich (n. 3–34) und vor allem England-Schottland (n. 35–85) bzw., wenn man die Verhältnisse der Zeit in Rechnung stellt, weit überwiegend im anglo-normannischen Reich (Rouen, Bordeaux, Angers sind ihm zuzuordnen). In diesen politischen Großbereich gehören zwei Drittel der Dekretalenempfänger mit sicherer Adresse. Die einzige Dekretale betreffend eine deutsche Kirchenprovinz (N. 90, Trier) ist dorthin nur durch Konjektur plaziert, und diese Konjektur trifft nicht zu, denn das gemeinte Frauenkloster in Trier wurde erst um 1250 gegründet und nahm das Patrozinium der hl. Agnes erst 1460 an, nach Umwandlung zum Priorat (Gallia Chr. XIII, 624–25). Der Fall veranschaulicht die erheblichen Schwierigkeiten, die vielfach mit der richtigen Zuordnung dieser Art von Urkundenüberlieferung verbunden sind.

Das Überwiegen der anglo-normannischen Empfänger hat schon der deutsche Papsturkundenforscher Walther Holtzmann bemerkt. Der Untertitel macht deutlich, daß fast sämtliche Textfunde auf seine Entdeckungen in englischen Archiven und Bibliotheken zurückgehen. Der